



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Site Condorcet – Le Creusot
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence mention Administration Economique et Sociale (AES) parcours AES 2ème année au Creusot est ainsi constitué pour le semestre 2 de l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente : Aurore GRANERO

Membres :

S. BUTTIGIEG
F. COULON
J. DEROSE
S. DE SIMONE
O. FERREIRA
C. FOURNIER
M. GUIJO
Z. KAMBIA
E. KREBS
J.L. LACOUR
C. LABRUERE
S. MARQUES
G. TRIMAILLE

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.) et sur le site internet de l'UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.).

Fait à DIJON, le 14/03/2025

Le Directeur de l'UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)

Jimmy LOPEZ